

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 14/06/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE GRENOBLE

2 Place de Verdun

BP 1135

38022 Grenoble Cedex

Téléphone : 04.76.42.90.00

Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Thonon Agglomération

Carrier arrivé le BP 11261

TL  
CL 21 JUIN 2018

Destinataire : ASB...L BOUENS

Autre destinataire : URBAICB

E18000191 / 38

Monsieur le président  
THONON AGGLOMERATION  
Château de Bellegarde  
2 Place de l'Hôtel de Ville  
74200 THONON LES BAINS

Dossier n° : E18000191 / 38

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'ARMOY (Haute-Savoie)

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Paul BRON, Directeur des services techniques territoriaux, demeurant 30 IMPASSE DU FOUR, PERS JUSSY (74930)MISSAIRE en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 14/06/2018

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE GRENOBLE**

2 Place de Verdun  
BP 1135

38022 Grenoble Cedex  
Téléphone : 04.76.42.90.00  
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E18000191 / 38

Monsieur le président  
THONON AGGLOMERATION  
Château de Bellegarde  
2 Place de l'Hôtel de Ville  
74200 THONON LES BAINS

Dossier n° : E18000191 / 38  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet** : l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'ARMOY (Haute-Savoie)

Monsieur le président,

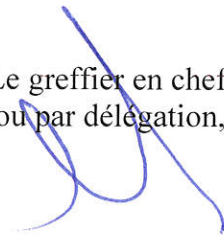
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Paul BRON, Directeur des services techniques territoriaux, demeurant 30 IMPASSE DU FOUR, PERS JUSSY (74930) (tel : 04 50 94 40 62 ; portable : 06 03 47 20 60) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

14/06/2018

N° E18000191 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 13/06/2018, la lettre par laquelle le président de THONON AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'ARMOY (Haute-Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Paul BRON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au président de THONON AGGLOMERATION et à Monsieur Jean-Paul BRON.

Fait à Grenoble, le 14/06/2018

Pour le Président,  
Le Vice-président,



C. SOGNO